

Commune de 01540 VONNAS

**Nombre de  
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 21

Pour : 21

Date de la convocation : 01/02/2023

Séance du 7 février 2023

Délibération 2023 – 07/02/23-09

L'an deux mil vingt-trois le 7 février

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

**PRESENTS :**

GIVORD Alain

DESMARIS Elodie

GIVORD Jean-Louis

DUCLOS Nathalie

RABUEL Claude

LAURENT Michèle

TRONCY René

PERROUD Marie-Françoise

DUBOIS Françoise

DUMARAIS Serge

GABILLET Guy

TRESSELT Nadine

NIZET Cécile

MIGNOT Catherine

LEQUEUX Sébastien

YUKSEL Ufuk

RAVOUX Christian

TROUILLOUX Caroline

*Absent(e) excusé(e) :* CARJOT Jean-François, BERTHOUD Françoise, THIBERT Karine, GREGOIRE Cédric, DESRAYAUD Alexandre

*Pouvoirs :* Cédric GREGOIRE donne pouvoir à Cécile NIZET, Françoise BERTHOUD donne pouvoir à Elodie DESMARIS, Karine THIBERT donne pouvoir à Claude RABUEL

*Secrétaire de séance :* Catherine MIGNOT

**Objet : Tarif emplacement marché 2023**

Signature

**Le Maire**

**Alain GIVORD**

Accusé de réception en préfecture  
001-210104576-20230207-07-02-23-09-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2023  
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Nathalie DUCLOS, maire-adjoint expose à l'ensemble du Conseil Municipal que les tarifs des droits de place du marché n'ont pas été révisés depuis le 4 décembre 2018 et qu'il convient d'actualiser les tarifs de la redevance des droits de place pour l'occupation du domaine public, le jeudi matin lors du marché.

Considérant les propositions de la dernière commission du 29 novembre 2022, il a été proposé qu'au titre de l'année 2023, les tarifs de la redevance des droits de place pour l'occupation du domaine public, le jeudi matin lors du marché seront les suivants :

Droit de place Marché	Tarif au 1 <sup>er</sup> Avril 2023
Abonnés, le mètre linéaire	0,70 €
Occasionnel, le mètre linéaire	1,50 €

Compte-tenu de l'augmentation du coût de l'énergie, il conviendra lors d'un prochain Conseil Municipal et après concertation de la commission du marché de fixer un coût pour les branchements électriques à l'occasion du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de fixer la redevance des droits de place pour l'occupation du domaine public, le jeudi matin lors du marché, à 0,70 € le mètre linéaire pour les abonnés et 1,50 € le mètre linéaire pour les occasionnels.

**DIT** que cette augmentation entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2023.

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...  
ET AFFICHAGE EN DATE DU

13 FEV. 2023

Adopté à l'unanimité  
Pour extrait certifié conforme  
Le-Maire  
Alain GIVORD

